Enquête sur la loi du 3 janvier 1973

« Alors que d'anciens États libéraient les esclaves pour dette, comment diable un État moderne comme la France peut-il se mettre volontairement en situation d'esclave par le biais de la loi du 3 janvier 1973 ? »

Pierre-Yves Rougeyron

Enquête sur la loi du 3 janvier 1973

Le jardin des Livres
Paris

Retrouvez des extraits de ces livres sur
www.lejardindeslivres.fr
1700 pages en ligne

© 2013 Le jardin des Livres

Éditions Le jardin des Livres ®
14 Rue de Naples — Paris 75008

Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable. Une copie par Xérographie, photographie, support magnétique, électronique ou autre constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1995, sur la protection des droits d'auteur.

« Depuis 1990, 34 pays ont renoncé à la souveraineté sur leur banque centrale, ce dispositif (loi du 3 janvier 1973) sera repris par l'article 123 du *Traité de Lisbonne,* dans sa partie financière rédigée par le groupe d'Amato où la France était représentée par Dominique Strauss-Kahn »

« Il est aujourd'hui pour le moins paradoxal de constater que, pendant des siècles, l'Ancien Régime avait préservé jalousement le droit de l'État de battre monnaie et le privilège exclusif d'en garder le bénéfice, la République démocratique a abandonné pour une grande part ce droit et ce privilège à des intérêts privés »

Maurice Allais

Remerciements

Alain Rohou, ce livre qui est autant le mien que le sien.
Philippe Lafoscade, pour son temps, son travail et son amitié.
Philippe Murer, pour son amitié et son aide.
JLS,
CH pour leurs combats.
Norman Palma pour son génie.
Jean-Claude Werrebrouck pour ses lumières.
Morad El Hattab pour son courage.
Jacques Nikonoff,
Jacques Sapir,
Jean-Luc Gréau.
Hervé Juvin en hommage de ma génération.
Roland Hureaux pour ses idées.
Henri Fouquereau, notre compagnon.
Jean Serisé pour sa franchise.
Marie-France Garaud pour ses mystères.
Pierre Jovanovic pour sa ténacité, sa patience et son humour.
Gabriel Robin pour ses souvenirs.
Jacques Calvet pour ses souvenirs.
Henri Bourguignat pour sa gentillesse.
André Jacques Holbecq pour nous avoir mis sur la voie.
Jean-Pierre Gérard pour sa bienveillance.
Claude Pierre-Brossolette
Romain,
Jean-Max,
Tim,
FX,
Gauthier,
Melusine,
Alex,
GH,
Dimitri,
Philippe,
Madeleine pour notre fraternité.
André à qui je dois tout sauf le jour.
Aux miens avec affection.

Introduction

« Voilà ce qui va se passer : les difficultés monétaires et financières qui seront considérables vont amener les successeurs à céder aux Américains. Certes, on leur mettra des "tapis rouges sous les pieds", mais ils passeront par la volonté des Anglo-saxons et, les difficultés financières servant d'excuse, toute l'indépendance française va disparaître... »

Charles de Gaulle, 24 avril 1969[1]

En 1973, chaque Français (homme, femme, enfant) était endetté à hauteur de 808 euros par personne. En 2012 cette dette était déjà d'environ 26.108 euros par personne, soit 32 fois plus.[2]

Que s'est-il passé ? Avons-nous été comme le disent certains un pays-cigale qui jette son argent par les fenêtres ?

Pendant la campagne présidentielle de 2012, quatre candidats (Jacques Cheminade, Nicolas Dupont-Aignan, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon) totalisant 30% des suffrages exprimés ont avancé une explication : l'État français pouvait pour réaliser ses grands travaux, utiliser sa monnaie à travers sa Banque Centrale, mais il aurait perdu cette possibilité par une loi votée le 3 janvier 1973.

À partir de là, l'État se serait endetté auprès de banques privées, payant des intérêts pharaoniques qui laisseraient aujourd'hui nos finances exsangues, et cela menacerait le patrimoine des Français et

[1] Cité par Michel Debré *Entretien avec le général de Gaulle* 1961-1969, Albin Michel, page 186.

[2] Bien sûr les Français ont également un patrimoine national privé qui reste supérieur à cette dette.

son indépendance. La courbe de l'évolution de la dette publique de la France et de ses intérêts cumulés qu'André-Jacques Holbecq a rendue publique, a eu un immense retentissement.

Nous avons pris l'initiative de retrouver les témoins et participants encore vivants de l'élaboration de cette loi pour comprendre leurs motivations. Nous avons aussi voulu vérifier si cette loi a bien eu les effets qu'on lui prête.

À travers cette enquête nous avons constaté que les élites règlent toujours les grandes questions dans la pénombre des cabinets ministériels mais jamais au grand jour devant les citoyens. À partir de textes et de documents, dont certains sont livrés au public pour la première fois, nous avons retracé la naissance, les sources et les développements d'une loi messagère d'un nouvel ordre international qui signera le retour de l'hégémonie des banques, de la finance, et des marchés sur nos vies (comme avant la crise de 1929).

C'est l'histoire d'une extraordinaire prise de contrôle des États et des Nations à partir de la confiscation de la monnaie. Dans un contexte de crise financière et européenne aggravée, écrire sur cette loi a été pour nous comme si nous avions dû écrire sur les accords de Munich au milieu de la Seconde Guerre mondiale. La réalité nous rattrape à grands pas par une souffrance sociale et une violence à venir. Si nous interrogeons nos parents, ils ont connu l'emploi, le progrès puis la crise, mais personne ne leur a jamais parlé de la dette. Comment en sommes-nous arrivés à devoir entendre tous les matins : « *Tu paieras la dette* ».

Qui en a débattu ?

Quand l'avons-nous contractée, et auprès de qui ?

Pourquoi ont-ils tout caché ?

Les Français ont le droit de savoir qui les a ruinés, par quels mécanismes et au profit de qui.

En enquêtant sur ces questions, nous avons découvert que nous étions des pions sur un gigantesque jeu de Monopoly devenu aujourd'hui planétaire. Un jeu où les gangsters ne braquent pas la banque, mais où les banques privées sont les gangsters qui braquent les Banques Centrales des États. Et l'État, c'est vous et nous !

Quand on parle de dette de l'État vis-à-vis des banques ou quand on parle de crise bancaire, on s'imagine que cela met face à face le visage financier de l'État, le Trésor[3] et les banques.

En réalité entre l'État et les puissances d'argent depuis deux siècles, il y a la Banque de la Nation, la Banque Centrale. Cette dernière est l'élément le plus influent du système bancaire. Elle est la clé de voûte de tout le système monétaire et financier. Dans chaque crise bancaire son intervention est décisive car, en théorie, elle maîtrise la monnaie (son cours et son émission), elle peut orienter l'épargne, agir sur la dette et le crédit de chacun comme nous le verrons. On parle parfois d'elle comme « *prêteur en dernier ressort* » ; cela sonne comme un appel au secours, et en effet la Banque Centrale peut être le dernier recours.

Elle est également un lieu de confrontation et de rapports de force entre les puissances d'argent (les marchés et les banques) et l'État. Quand elle penchera d'un côté ou d'un autre, elle traduira le rapport de force dans la société.

Imaginez maintenant qu'une telle puissance soit privatisée, petit à petit désarmée, et qu'une structure aussi fondamentale soit retournée contre nous, ceux qu'elle protégeait au nom du doux principe d'indépendance (le sens profond : je ne dépends plus du peuple), que cette nouvelle structure finisse par se trahir et nous trahir. C'est ce qui est arrivé. En persuadant l'État de renoncer à sa Banque Centrale, on a mis les Etats dans la main des banques et des marchés. Si ces mains tiennent des chaînes, se sont bien celles de la dette. Et qu'elle est la première loi depuis la Seconde Guerre Mondiale qui ouvre la voie de l'indépendance de la Banque Centrale : **la loi 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Direction et l'Administration de la Banque de France**.

[3] D'où le célèbre « *Oh mon Trésor public* » de Pierre Desproges qui lui écrivait des lettres enflammées.

À travers le texte de la loi du 3 janvier 1973, nous sommes remontés à ses sources au fil d'une enquête qui nous a menés du cœur de l'État français et aux vraies raisons qui nous ont conduits dans le cycle infernal de la dette.

De la City de Londres, au décrochage du dollar et de l'or en passant par les obscurs couloirs de l'Union Européenne, nous avons vu ce grand retournement des années 1970-1980. Nous avons suivi ses conséquences jusqu'à l'euro et la crise de la dette.

Nous verrons également si nous pouvons nous en sortir, et éventuellement comment. À chaque pas, nous avons évolué dans une atmosphère d'ombres et entendu les chuchotements, senti les dagues d'une guerre sourde et invisible sans une seule goutte de sang, sans bruit et sans morts apparents. Une guerre méticuleusement menée contre la démocratie, contre la France, contre le peuple, faite pas après pas et dont nous avons ressenti les effets mortels uniquement lorsqu'il fût trop tard.

C'est aussi l'histoire d'une perte d'indépendance, la nôtre, face aux banques, celle de l'État face aux banques, et bien sûr celle de la France face aux autres puissances étrangères.

C'est l'histoire d'un hold-up de légende comme personne n'aurait pu vous la raconter où les voleurs ont soutiré, rien que pour la France, 1.400 milliards d'euros si l'on ne s'en tient qu'aux seuls intérêts de la dette. Comme si on avait engagé chaque Français ou Française à payer immédiatement 25.000 euros à des étrangers avec le revolver sur la tempe. Ni Oudini avec ses lapins, ni Spaggiari avec ses tunnels, ni les Dalton n'auraient imaginé faire mieux.

Quand on pense aux années 1970, on voit des révolutionnaires en chemise hawaïenne, les chevelus, les guitares et l'amour libre. Une petite révolution pour une jeunesse occidentale qui s'ennuyait. La vraie révolution, elle, est venue d'hommes déterminés qui l'ont déclenchée touche après touche, avec un véritable plan à géométrie variable, organisé, clair, mais qui a toujours été appliqué sans débats publics et uniquement dans le secret des cabinets.

En 1973 était sorti le film *L'Anarque*[4] et, 39 ans plus tard, nous n'en sommes toujours pas sortis.

[4] Le duo Paul Newman et Robert Redford.

Partie I

La préparation de la tragédie

« La dette publique, en d'autres termes l'aliénation de l'État, qu'il soit despotique, constitutionnel ou républicain, marque de son empreinte l'ère capitaliste.

(…)

Comme par un coup de baguette magique, elle confère à l'argent improductif un talent procréateur qui le transforme en capital, sans qu'il ait besoin de s'exposer au dérangement et aux risques des investisseurs industriels et même des placements usuraires »

Karl Marx
Das Kapital

~ 1 ~

La Banque Centrale de la France, socle principal de son indépendance

« Il y a trois grandes inventions
depuis la nuit des temps :
le feu, la roue et la Banque Centrale »

Will Rodgers

~ Une banque conçue au service de la France

La Banque de France est née le 18 janvier 1800 de la volonté de Bonaparte de doter le pays d'un instrument de puissance financier qui soit comparable à la Banque d'Angleterre. Mais Napoléon ne conçut pas la Banque de France comme la Bank of England (créée en 1694) qui, elle, fut d'abord imaginée pour interdire au roi la gestion de la dette publique au profit des grands propriétaires ! ! ! Ainsi, la Banque de France sera dès sa naissance une entité privée mais soumise à l'État, d'où l'expression ambiguë de Bonaparte : « *La Banque de France doit être entre les mains du gouvernement et n'y être pas trop* ». Entité étrange, au statut peu ordinaire, puisque simple association de droit privé, rapidement encadrée par une loi qui fixe dans le détail, les gestes des actionnaires, et va jusqu'à préciser les rémunérations de ces derniers[5]. L'État donna à la Banque de France la charge d'émettre la monnaie nationale pendant 15 ans.

Tout au long du XIX[e] siècle et jusqu'à la loi de nationalisation de 1945, les droits des actionnaires seront de plus en plus réduits au

[5] 14 Avril 1803.

profit de l'État. Dès le début par exemple, c'est l'Empereur en personne qui désigne le gouverneur et ses suppléants[6].

Après la catastrophe militaire de 1870 (la défaite de la France à Sedan face à Bismarck), la Banque sera déjà durement sollicitée, et les lois vont se multiplier, pour « *autoriser des avances faites à l'État* » avec un rituel juridique qui va se faire de plus en plus précis : le ministre des finances signe **une convention** avec le gouverneur, convention autorisée par une loi. Déjà, à la fin du siècle, le gouverneur devient un personnage de simple représentation, et on voit mal comment il pourrait refuser de signer des conventions. Le gouverneur de la Banque de France est un serviteur de l'État. Quand celui-ci rembourse les avances, c'est sans intérêts[7].

Mais pourquoi ? Tous les particuliers payent des intérêts, pourquoi l'État n'a-t-il pas à en payer ? Parce que il donne la confiance qui permet à la monnaie d'exister. Si vous allez chez votre boucher au coin de votre rue et que vous lui tendez un billet de monopoly, pourquoi ne l'accepte-t-il pas ? Il vous connaît, vous lui êtes fidèle, vous avez l'air honnête, alors pourquoi ? Facile : le billet du jeu de Monopoly n'est que du papier, il ne vaut rien ! ! ! Et le billet de 5 euros me direz-vous ? C'est du papier aussi. Alors pourquoi vaut-il plus que celui de Monopoly. Parce que votre boucher peut l'échanger contre des biens matériels et d'autres pièces et billets. Oui, mais qui garantit ces pièces et billets ? Les banques ? Non, l'État. Avant, les pièces avaient une valeur en elles-même, elles étaient en or ou en argent. Maintenant, c'est l'État qui leur donne leur valeur. On peut alors comprendre que l'État n'ait pas à payer pour la création de billets et de pièces qu'il garantit lui-même.

D'une certaine façon, la loi de nationalisation du 2 décembre 1945 apporte de la clarification : la Banque de France était de fait publique depuis sa naissance, elle le devient en droit le 1er janvier 1946. Les anciens propriétaires étaient de fait expropriés dès la naissance de la banque. Le peuple souverain devient propriétaire de sa Banque Centrale.

---

[6] Loi du 22 Avril 1806.

[7] Article 6 de la loi du 17 novembre 1897.

Au cours de cette période, la Banque de France devient l'une des pièces maîtresses de la politique économique, entre autres par son rôle dans la constitution des « champions nationaux ». C'est ainsi que le décret du 13 juin 1962 l'autorise à effectuer des avances sur les obligations, les bons et les parts de production émis avec la garantie de l'État, au profit d'EDF, GDF et Charbonnages de France. Il faut souligner que la Banque de France ne peut pas faire de profit, une large partie de l'argent qu'elle perçoit (environ 85%) va à l'État. Donc en 1960 pour vous constituer une petite retraite, vous achetez un petit bout d'EDF que vous payez 100 francs par obligation d'État. Ces 100 francs, l'État va les prendre pour EDF (construction, amélioration du circuit d'électricité). Tous les ans vous allez toucher une partie de ces 100 francs et un petit intérêt sur les bénéfices d'EDF. Le citoyen et l'État étaient deux fois gagnants : les grands travaux étaient payés et les Français pouvaient se faire de petits bas-de-laine qui, sans être faramineux, arrondissaient les fins de mois. On peut ajouter que l'épargnant français voulait des placements qui lui apportent de la sécurité, « *Je retrouve mon argent* », d'où le succès des obligations d'État et le sentiment de bâtisseurs qu'éprouvaient les Français de l'époque.

~ Le secret des « *Trente Glorieuses* » : le Circuit du Trésor

On peut se demander comment un système tel que celui des Trente Glorieuses (1945-1975), avec ces grands travaux, la reconstruction, les autoroutes, le nucléaire, etc., pouvait être financé. L'une des réponses est le **Circuit du Trésor**. Il s'agit d'un ensemble de règles qui permit au Trésor, entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la fin des années 60, de jouer un rôle essentiel dans le financement de l'économie.

La Banque Centrale peut faire des avances à l'État sans intérêt, nous l'avons vu. L'État émet donc de la dette[8] qui sera échangée contre de l'argent par la Banque de France. L'État rembourse cette dette en capital, mais sans intérêts. On dit alors que l'État « monétise sa dette ».[9] À ce mécanisme s'ajoute l'émission d'obligations et de bons du Trésor, souscrits par les banques publiques ou privées (il y en a peu). C'est une technique inspirée de la technique anglo-saxonne nommée *Open Market* : l'État fait appel aux banques ou bien à la bourse pour son financement.

[8] Cette dette est symbolisée par des reconnaissances de dettes, des bons du Trésor.

Cette technique est utilisée à petites doses. Elle implique que les banques peuvent ou sont obligées d'acheter de la dette d'État. Elle sera donc reconnue par la loi organique de 1936. Mais elle sert surtout à rassurer la haute bourgeoisie sur le fait que l'État ne fait pas tourner la planche à billets.

Mais ce n'est pas tout.

L'État encadre la création de la monnaie par les banques et c'est la Banque Centrale qui régule le volume global des prêts accordés, donc de l'ensemble de la création monétaire privée. Par exemple, une banque pouvait n'avoir le droit de prêter qu'un million de francs. Si elle n'en utilisait que 800.000, elle pouvait éventuellement revendre à une autre banque 200.000 francs d'autorisation d'émission de crédits. L'État pouvait orienter ces crédits selon les secteurs d'activités que le Plan avait déterminés comme prioritaires ou vers de grands projets industriels.

L'État peut donc financer les grands travaux (autoroutes...) par des prêts automatiques des banques représentant au maximum, un quart de la création monétaire privée[10], par les avances de la Banque de France, par les grands emprunts auprès du peuple[11], et tout cela sans impôts ! C'est la raison pour laquelle l'État a pu gérer la plus grande transformation que la France ait connue depuis le début de son histoire (accès à l'eau, l'électricité, téléphone) en moins de 40 ans.

À partir de 1961, l'État décidera de capter de moins en moins de monnaie privée pour éviter une surchauffe de l'économie, et à partir de 1967 il n'y aura même plus de recours. Cela ne signifiait pas qu'il voulût y renoncer, mais que les recettes étaient devenues suffisantes. La France pouvait émettre la monnaie dont elle avait besoin et orienter ainsi l'épargne des Français vers les grands projets et travaux,

[9] On doit distinguer la monétisation directe (la dette de l'État est achetée par la Banque de France) et la monétisation indirecte (comme on le fait aujourd'hui c'est-à-dire la dette est achetée par les banques et les marchés financiers). On distingue une création de monnaie sans remboursement par l'État (monétisation hétérodoxe) et la création de monnaie avec remboursement par l'État (orthodoxe). Le principe de la loi de 73 est d'interdire la monétisation directe (par la Banque de France) et de promouvoir la monétisation indirecte (par les banques puis les marchés).

[10] Un quart des sommes versées à titre de prêt servait à épargner dans les bons du Trésor et les bons des « champions nationaux » genre EDF, SNCF, GDF, etc.

[11] Tout cela en plus de l'impôt.

faisant des Français, au sens propre, les copropriétaires de leurs autoroutes, ponts, etc.

On peut trouver ce système un peu complexe, mais il rendait une crise bancaire (comme celle d'aujourd'hui) impossible, et les enfants pouvaient naître sans avoir déjà le prix d'une grosse berline à donner aux banquiers du monde entier.

Les banques et les entreprises se trouvaient encadrées dans des circuits complexes de financements et se plaignaient des lourdeurs de l'État qui en résultaient, l'accusant de capter l'épargne des Français alors que celle-ci aurait pu servir aux entreprises[12]. Nous le verrons plus loins, les banques et les grandes entreprises françaises regardaient déjà vers l'Angleterre car elles s'estimaient maltraitées par l'État français à cause de ce Circuit du Trésor. **L'épargne des Français ne devait pas servir pour le bien commun mais uniquement pour les banques et les grandes entreprises**.

Dans les années 1960, la tentation était forte parmi les hauts fonctionnaires de réformer ce système de financement (malgré les services rendus et le succès) afin de « *faciliter l'essor nécessaire des entreprises* », face à l'ouverture du Marché Commun (six pays mais sans l'Angleterre). Avec l'ouverture des frontières, l'idée s'imposait comme une nécessité de normaliser la France, et son modèle, ne serait-ce que pour mettre les entreprises françaises sur un pied d'égalité avec leur concurrentes internationales. La haute fonction publique entendit normaliser la France et son modèle estimée comme « *archaïque* ». Penser moderne dans ces années 1960 et 1970, c'était « *penser américain* ». La haute fonction publique n'échappa pas à ce mouvement et le tournant libéral la toucha via l'école des Sciences Politiques[13], en particulier sous l'influence d'Edmond Malinvaud[14]. Ces gens expliquaient qu'il nous fallait de plus grandes banques pour faire face au marché mondial.

[12] C'est ce que les avocats des banques et grand patronat ont théorisé mais jamais démontré sous le nom de « *Effet d'éviction* ».

[13] Comme l'écrit François Denord : « *Le climat général avait changé ; l'enseignement à Sciences Po avait changé...* ».

[14] Economiste et haut fonctionnaire du ministère des finances, professeur à l'université de Chicago et de Berkeley.

Et comment se doter de plus grandes banques pour que Paris redevienne la grande place financière d'avant la guerre de 1914 ?

En faisant de l'État leur client, c'est-à-dire obliger la Banque de France à emprunter auprès des banques privées !

D'autre part, depuis 1900, les hauts fonctionnaires étaient habitués à gouverner seuls. Ils administrèrent le pays pendant toute la fin de la III^e^ République, ensuite sous Vichy, et surtout sous la IV^e^ République. Il faut se rappeler que sous les III^e^ et IV^e^ Républiques, les gouvernements pouvaient tomber à tout moment et durer en moyenne deux mois. C'était donc eux qui géraient le quotidien.

Devoir obéir aux politiques devint difficilement supportable, fût-il le général de Gaulle. La haute fonction publique estima avoir reconstruit la France et être fatiguée de l'administrer. Ensuite, les hauts fonctionnaires au pouvoir dans les années 1960 et surtout 1970 n'étaient plus les mêmes que ceux de l'après-guerre, qui étaient sortis de la Résistance et qui avaient vécu la crise de 1929 et ses conséquences. Les « anciens » pensaient que l'État avait un rôle dans l'économie alors que les « jeunes » estimaient qu'ils avaient reconstruit la France et qu'elle pouvait maintenant se débrouiller seule[15]. De plus, le monde de l'État et le monde des affaires étaient séparés de manière parfaitement étanche. Un haut fonctionnaire (énarque) comme Bloch-Lainé, qui justement mit en place le Circuit du Trésor, n'aurait jamais quitté le service de l'État pour entrer dans une grande entreprise privée. Il se trouve que le premier acte de Valéry Giscard d'Estaing en tant que président de la République a été de « placardiser » M. Bloch-Lainé.

Mais dans les années 70, la nouvelle vague des énarques et inspecteurs des finances qui arriva dans les ministères était déjà moins étanche... En effet, l'essor économique sans précédent permit au secteur privé de donner des salaires bien plus élevés que ceux de l'État ; du coup les élites administratives allaient quitter leur fonction en masse pour aller dans le privé. Par exemple, aujourd'hui, sur 400 personnes ayant choisi de devenir inspecteurs des finances, il ne reste que 60 travaillent réellement pour l'Inspection Générale des Finances. Les

[15] Entretien avec Jean-Jacques Bonnot, ancien commissaire au Plan.

340 autres ont quitté la fonction publique (ou sont en « détachement ») pour travailler (dans la très grande majorité) dans la banque et l'assurance. C'est ainsi que l'ENA deviendra le point central de cette nouvelle élite qui, déjà dans les années 70, avait perdu le sens du service. La phrase « *on fera l'ENA et ensuite on fera du fric* » résume le plan de carrière type actuel. Et c'est justement dans cette nouvelle génération d'énarques et d'inspecteurs des finances que va naître la fameuse loi du 3 janvier 1973.

~ 2 ~
Que s'est-il vraiment passé le 3 janvier 1973 ?

« *Tel qui trahit se perd et les autres avec lui* »

La chanson de Roland

Automne 1972 : la future loi qui va tuer la Banque de France commence à être préparée. Georges Pompidou est à l'Élysée, Pierre Messmer (tenant de la ligne gaulliste) occupe le poste de Premier ministre et Valéry Giscard d'Estaing est son Ministre des Finances. Et justement Pompidou, ancien directeur de la Banque Rothschild, entend faire évoluer les institutions économiques et financières de la France dans un sens libéral. En observant ceux qui occupaient les postes du « *Circuit des avances* » de la Banque de France à l'État, on déduit logiquement les noms de ces haut fonctionnaires qui ont donné leur accord au texte de la loi du 3 janvier 1973, en particulier le directeur du Trésor, le gouverneur de la Banque de France, le Ministre des Finances et bien sûr le Premier Ministre. On est même étonné par la concordance de vues des différents protagonistes :

– Le directeur du Trésor était **Claude Pierre-Brossolette**. Il deviendra ensuite secrétaire général de l'Elysée (en 1974 pour Valéry Giscard d'Estaing) avant de prendre la direction du Crédit Lyonnais de 1976 à 1982. Puis il présidera la Banque Stern. Son sous-directeur **Michel Camdessus** deviendra dès 1974 directeur adjoint du Trésor, puis directeur-général du FMI.

– Le gouverneur de la Banque de France était **Olivier Wormser** initiateur du fameux *Rapport Marjolin-Sadrin-Wormser* préconisant le financement de la France par les banques privées et les marchés. Nous reviendrons sur l'importance de ce rapport.

– Les deux vice-gouverneurs de la Banque de France étaient **Bernard Clappier**[16] et **André de Lattre**. Clappier était l'un des hommes de confiance de Jean Monnet (directeur de cabinet de Robert Schuman en 1947) et servait d'intermédiaire entre les deux hommes. Il a été également le représentant et négociateur français à la Commission Européenne lors du rapport Werner[17]. André de Lattre sera célèbre à l'école des Sciences Politiques pour ses apologies de la finance privée soutenant l'État dans ses cours de finances publiques[18].

– Dans le conseil de la Banque de France on trouvait également **Jean-Yves Haberer** (conseiller suppléant qui vanta les mérites de la finance privée à Michel Debré), Claude Pierre-Brossolette, **Raymond Barre**, **Jacques Delors** (dont nous verrons le rôle plus loin), Bernard Clappier et **Edmond Malinvaud**.

– Parmi les membres du cabinet de Valéry Giscard d'Estaing on peut noter la présence comme conseiller technique de **Michel Pébereau** qui présidera plus tard la banque BNP-Paribas.

– **Edouard Balladur** se trouvait au cabinet de Georges Pompidou, Président de la République, dont il était l'un des protégés avec Jacques Chirac.

[16] Voir le sous-chapitre sur le rapport Werner.

[17] Nous reviendrons également sur ce rapport.

[18] Témoignage de Roland Hureaux, ancien conseiller à la Cour des Comptes.

Valéry Giscard d'Estaing, le père de la loi du 3 janvier, a voulu « moderniser » la Banque de France sur le modèle américain (la Fed) pour, à terme, la rendre indépendante. Contrairement à la Fed qui aujourd'hui utilise TOUJOURS la planche à billets à plein régime, la France a les pieds et poings liés dans le dos.

DR.

Michel Rocard fut le porte-parole du Parti Socialiste à l'Assemblée Nationale sur le dossier de la loi du 3 janvier. Il n'émettra qu'une vague opposition de principe.

DR.

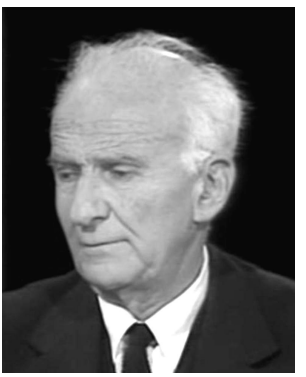

Olivier Wormser, nommé par le général de Gaulle, est gouverneur de la Banque de France depuis avril 1969.Il fut l'un des initiateurs de la loi du 3 janvier 1973 avec Valéry Giscard d'Estaing. Wormser ne pensait pas que cette loi irait aussi loin. Wormser et Giscard d'Estaing finiront par se détester.

DR.

En 1972, Michel Camdessus était sous-directeur du Trésor sous les ordres de Claude Pierre-Brossolette.

DR.

Le texte de la loi du 3 janvier est passé par le bureau du Président de la République. En 1972, Edouard Balladur se trouve au cabinet de Georges Pompidou, en charge, entre autres, de certaines questions économiques. Il se distinguera en 1986 par la privatisation massive des grandes entreprises françaises stratégiques, ouvrant la voie
au libéralisme sauvage.

DR.

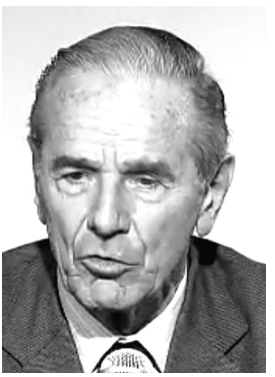

Claude Pierre-Brossolette est le directeur du Trésor en 1972. Il a validé le texte qui affaiblissait lourdement son « Circuit du Trésor ». Partisan d'importer en France des nouvelles méthodes de financement et économies.

DR.

Raymond Barre siégeait au Conseil de la Banque de France en 1972 ; le dossier et le texte de la loi du 3 janvier sont obligatoirement passés sur son bureau.

DR.

Comme Raymond Barre, Jacques Delors se trouvait aussi au Conseil de la Banque de France. Il participe au Traité de Maastricht dans lequel sera intégré la loi du 3 janvier 1973.

DR.

~ La procédure du vote de la loi

Chose rare, le texte de réforme est d'abord introduit au Sénat, ce qui est exceptionnel dans le domaine financier. Notons toutefois qu'il est discuté dans un contexte de fin de législature, à l'approche des élections sénatoriales. Le Sénat de l'époque dispose d'une Commission des Finances tenue par les giscardiens. Le texte est présenté comme une loi de « *rationalisation administrative* », c'est-à-dire reprendre toutes les lois et ordonnances votées précédemment sur le sujet et les annuler pour disposer d'un texte unique et (en théorie) plus clair.

On devrait toujours être sur ses gardes quand un politique emploie le mot « *modernisation* ». Le texte voulait modifier les statuts de la Banque de France, mais, notez-le bien, sans en « *bouleverser le fonctionnement*[19]». Olivier Wormser, gouverneur, voulait une plus grande indépendance de la Banque de France ce que Giscard n'acceptera pas, plus en raison d'une inimitié personnelle entre les deux hommes qu'en raison d'une divergence idéologique[20].

Le texte original est voté d'abord au Sénat, puis modifié par les députés de l'Assemblée et renvoyé au Sénat pour le vote définitif. La fameuse phrase « *Le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte du Trésor* » ne se trouvait même pas dans le texte d'origine. Elle sera amenée par la Commission des Finances lors de la seconde lecture au Sénat le 2 novembre 1972 par le rapporteur général de la Commission des Finances, Yvon Coudé du Foresto, vieux sénateur giscardien (qui se suicidera en 1980). Mais cet homme n'a pas eu cette idée tout seul, d'autant que c'est un spécialiste de... l'agro-alimentaire.

Quand cette phrase est introduite, elle constitue l'amendement numéro 6 de la future loi du 3 janvier, qui deviendra dans les différentes versions du texte d'abord l'article 29, puis l'article 25 suite à

[19] Au moyen d'un compromis entre le Trésor et la Banque de France. Valéry Giscard d'Estaing, décembre 1972.

[20] Wormser jugeait Giscard « *laxiste* » et « *atlantiste* » par voie de presse, ce qui a marqué une rupture dans le rôle de gouverneur de la Banque de France depuis la guerre, voir les Annexes. Cette haine s'explique par le fait que, bien qu'européiste, Wormser fut un gaulliste de juin 40, la trahison de Giscard est pour lui (proche de Couve de Murville) patente.

l'intervention du député Jean Capelle), est introduit par la Commission des Finances en deuxième lecture. Le représentant du gouvernement Jean Taittinger (Secrétaire d'État au budget) souligne que cet amendement n'a rien à faire dans ce projet sur la Banque de France. Il déclare :

> « *Cet amendement énonce une règle relative à la politique de gestion de la trésorerie publique. Or, il s'agit d'un projet de loi sur la Banque de France* ».

Toutefois dans une attitude de conciliation, il accepte l'amendement, même si celui-ci sous-entend une certaine malhonnêteté de la Banque de France : « *L'amendement laisserait par ailleurs supposer que la banque pourrait accepter de se prêter à la pratique que l'on condamne, ce qui n'est pas flatteur pour elle* ». En 1972, les débats sur la future loi du 3 janvier 1973 sont donc des débats techniques. Toutefois trois positions se dégagent :

– Celle des députés et sénateurs giscardiens qui appuient le texte.

– Celle des socialistes, représentés par **Michel Rocard**[21] dont l'opposition au texte est mesurée. Certaines de ses observations méritent d'être soulignées, comme nous le montre cet extrait du Journal Officiel du Sénat :

> « *Le projet de loi qui nous est soumis correspond, par ses omissions, par ses imprécisions, par ses ambiguïtés et par ses trop rares dispositions précises – je pense au conseil général de la banque – à une nouvelle étape dans le démantèlement des moyens d'intervention sur l'économie dont dispose, en France, la puissance publique.* ***Ce texte s'inscrit dans la logique d'une soumission croissante de l'intérêt général aux perspectives***

[21] Il faut rappeler que Michel Rocard était à cette époque patron du PSU. Ses déclarations d'aujourd'hui soulignent l'évolution. Michel Rocard : « *les souverainetés nationales ont dépassé leur stade d'efficacité et elles entrent maintenant dans la période de la nuisance ! ... Le seul milieu humain qui connaisse quelque chose au monde extérieur, ce n'est pas vraiment les journalistes, ce n'est pas les politiques, ils ne se réfèrent qu'à leurs seules traditions, ce n'est pas le monde salarial et ses syndicats, ce n'est pas beaucoup nos intellectuels, trop sensibilisés par leur langue et leurs cultures, c'est vous les patrons !* ». Université d'été du Medef 2 septembre 2010.

des groupes financiers dominants. *En outre, il est inamendable car il y faudrait un amendement par article* ».

– Celle des communistes qui y voient une privatisation rampante de la Banque de France : « *Le but de ce projet est de* ***rendre la politique monétaire plus dépendante des exigences de la haute finance*** » dira Paul Cermolacce, représentant du PC au Sénat.

Ces critiques portent sur l'ensemble du texte et pas seulement sur l'article 25 qui dit que « *Le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte du Trésor* », phrase alambiquée s'il en est. Malgré tout, la loi sera finalement votée en l'état le 3 janvier et publiée au Journal Officiel le 4 janvier. Le décret d'application sera pris le 30 janvier 1973. Il va de soi qu'il n'y avait pas un chat le 3 janvier 1973 à l'Assemblée. De plus, personne ne comprenait rien à ce texte, volontairement abscons. Il est passé « *comme une lettre à la Poste* ». Le 3 et 4 janvier, les journaux et radios n'ont parlé que des négociations entre Américains et Nord-Viêtnamiens à Gif-sur-Yvette. Ce jour là, techniquement, il ne s'est rien passé.

~ 3 ~
Les folles conséquences de la loi du 3 janvier 1973

« Une révolution est toujours inaugurée par des naïfs,
poursuivie par des intrigants,
consommée par des scélérats »

Paul Bourget

Ce texte est une loi de « *modernisation administrative* », mais il recèle des sous-entendus qui font de lui LE PREMIER MAILLON LÉGAL DE LA CHAÎNE, et qui, à son tour, nous mènera droit à la monnaie unique de l'euro, à la dette abyssale et à la mise en esclavage des Français par la dette (rappelons qu'en 1973 la France n'a quasiment pas de dette). Selon la Commission des Finances du Sénat, c'est une « *sage précaution* » pour éviter que le Trésor ne puisse « *tourner la législation sur les émissions de monnaie ou de quasi monnaie (...) par le biais de présentation de bons du Trésor au réescompte de l'institut d'émission* ». Elle fait référence ici à un texte de 1936 (article 13 de la loi du 24 juillet 1936) :

> « *Tous les effets de la dette flottante du Trésor émis par le Trésor public et venant à échéance dans un délais de trois mois au maximum sont admis sans limitation au réescompte de l'Institut d'Émission, sauf au profit du Trésor public* »

La loi de 1936 n'était cependant qu'une déclaration d'intention car les gouvernements postérieurs ne se pas priveront pas d'utiliser la

planche à billets (comme les Américains aujourd'hui). En effet, le texte de 1936 « *officialise et systématise le recours à la Banque, même si, de manière assez hypocrite, l'achat direct de bons du Trésor est interdit*[22]». Les autres changements apportés par la loi du 3 janvier ne sont pas mineurs dans leurs objectifs. Si la composition du Conseil Monétaire de la Banque de France, ou d'autres points, peuvent paraître anecdotiques, selon Valéry Giscard d'Estaing lui-même, l'objectif de la loi c'est :

> « *D'abord de consolider son autonomie* (de la Banque de France). *C'est ensuite, à cet effet, de préciser par la loi ses relations avec le Ministère des Finances,* ***car nous ne voulons pas asservir la Banque de France, fût-ce à un ministère, fût-ce à l'État*** »

Giscard d'Estaing a utilisé le verbe « *asservir* » pour surtout NE PAS DIRE « *indépendance de la Banque Centrale* ». D'où cette modernisation du financement de l'État par les banques puis les marchés financiers. Selon Giscard lui-même, à nouveau, cette loi ne change rien car les recours aux banques « *constituent actuellement, par leur volume, le mode d'intervention essentiel de l'institut d'émission* ». Il a raison sur ce point. Mais cette évolution était récente, datant seulement de 1971.

Il a inscrit dans le marbre ce qu'il avait commencé en tant que Ministre des Finances du 18 janvier 1962 au 8 janvier 1966, et surtout du 20 juin 1969 au 27 mai 1974. Notons que de 1962 à 1966, il a obéi aux ordres du général de Gaulle, mais qu'à partir de 1969, il a alors commencé à augmenter progressivement la participation des banques dans le financement de l'État.

D'autres points sont troublants. L'article 19 de la loi du 3 janvier 1973 précise : « *Les conditions dans lesquelles l'État peut obtenir de la Banque de France des avances et des prêts sont fixées par des conventions passées entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur, autorisé par délibération du conseil général. Ces conventions doivent être approuvées par le Parlement* ». Les avances à l'État ont toujours, en régime républicain, fait l'objet de conventions avec le Parlement.

---

[22] Article « *Dette publique et marchés de capitaux au XX^e siècle* » de Laure Quennouëlle-Corre, chargée de recherche au CNRS, à l'occasion de la publication par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France des actes « *des journées du Centre de Recherches Historique* » des 26, 27 et 28 novembre 2001. NBB n°320 (12 janvier 2007).

Or, la deuxième partie de la loi du 3 janvier se joue avec la convention qui lui est associée. En effet, **la convention du 17 septembre 1973, approuvée par la loi du 21 décembre 1973, limitera la possibilité des avances à 20,5 milliards de francs, dont 10,5 milliards ne donnant pas lieu à rémunération (les 10 autres milliards sont donc soumis à intérêts)**. Vous voyez l'astuce ? D'abord ils ont dit que cela ne changeait rien, mais discrètement ils ont ajouté une limite aux montants que l'État pouvait s'emprunter à lui-même (via la Banque de France). Et le reste..., à qui allait-on l'emprunter à votre avis ? Aux banques privées !

Le tour a été joué en toute discrétion et personne ne s'en est rendu compte. Le lien entre la loi du 3 janvier et la convention est d'autant plus ténu que le texte réunit les quatre lignes comptables des « *concours* », c'est-à-dire les possibilités d'interventions de la Banque de France. Ces quatre lignes sont :

1) Les obligations cautionnées.

2) Les prêts spéciaux à la construction mobilisés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

3) La ligne spéciale « Prêts à l'État » (concours exceptionnels accordés pendant la Seconde Guerre mondiale et l'immédiat après-guerre).

4) La ligne des « *bons sans intérêts* » correspondants à la première dévaluation du dollar (décembre 1971).

Réunies dans les « *concours de trésorerie apportés au Trésor public* », ces différentes actions vont être fixées à un maximum de 20,5 milliards de francs, soit environ 10% du budget de l'État, dont 10,5 milliards sans intérêts.

L'article 2 de la convention de 1973 (approuvé le 21 décembre 1973 par les Assemblées) va interdire pour l'avenir de faire plus, sauf à renégocier la convention entre la Banque de France et le gouvernement.

Tables des Matières

Introduction.....9

Partie I La préparation de la tragédie

1 La Banque Centrale de la France, socle principal.....17
2 Que s'est-il vraiment passé le 3 janvier 1973 ?.....25
3 Les folles conséquences de la loi du 3 janvier 1973.....33
4 Georges Pompidou a « laissé faire ».....47
5 Aux sources de la loi : le rapport Marjolin-Sadrin-Wormser.....49
6 La grande escroquerie des Anglais.....53
7 La grande escroquerie des Américains.....59

Partie II La vente de la France à la criée

8 Le processus de 1973 ou La trahison de Jean Monnet.....81
9 Le IV[e] Reich allemand fabriqué par les Américains.....91
10 La liquidation organisée de la France et de sa souveraineté.....99

Partie III Le Parti Socialiste termine la mise en esclavage de la France par la dette

11 Le Parti Socialiste et la vente de la France aux banques.....105
12 La solution (bancaire) finale : On achève bien les Français.....119

Partie IV La France renversée par sa dette

13 La France et sa dette.....129
14 La dette de la France : combien de morts ?.....133
15 Qui tient la France ? Les noms et la nationalité.....137
16 La loi du 3 janvier appliquée à tous les pays européens.....145
17 Comment les Américains manipulent l'euro de l'intérieur.....155
18 Combien a déjà été pris à la France.....159
19 Comment sortir de loi du 3 janvier ?.....165
20 Pourquoi les Français n'ont-ils rien vu ?.....173
21 La dernière conséquence de la loi du 3 janvier 1973.....179
Conclusion.....181

Annexes

Comprendre l'esprit de 1973 avec Jean-Paul Sartre.....187
Comprendre l'esprit de 1973 avec Edmond de Rothschild.....192
Le cœur financier de la planète.....194

Sur le Rapport Pébereau.....196
La dette et l'indépendance nationale.....198
Les listes des députés et sénateurs qui avaient voté.....200
Bibliographie.....221